



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 4 AOUT 2017 à 18 heures 30

Membres du conseil municipal en fonction : Claudie ARSAC, Odile ATHENOUX, Jean-Michel AZEMA, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanesia FRIZON, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES.

Présents : Claudie ARSAC, Jean-Michel AZEMA, Aimé BARACHINI, Yolande BOUVIER, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Myriam NESTI, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT et David RIBES.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Odile ATHENOUX donne procuration à M. Michel DELAWOEVRE. Mme Marie-José BERGIER donne procuration à M. Alain FOUQUE. M. Yvan CAVALLINI donne procuration à M. Robert HEBRARD. Mme Patricia DISSET donne procuration à M. Aimé BARACHINI. Mme Vanesia FRIZON donne procuration à M. Georges GUIRARD. Mme Stéphanie GILENI donne procuration à M. Jean-Michel AZEMA. Mme Thérèse MERCANTI donne procuration à Mme Claudie ARSAC.

Absente excusée : Mme Nadine CASTELLANI.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N° 2017-033 du 07/07/2017 : Travaux de nettoyage des écoles et de la ludothèque (3.410,00€HT)

DC N° 2017-034 du 04/08/2017 : Contrat d'entretien chaudières auditorium, école A. Malraux, Brassens et stade (997,57€HT/an)

Marché de travaux d'aménagement de voirie et réhabilitation des réseaux humides centre du village : rue des Arènes, rue des Dames, rue Jean Jaurès et rue Cornille et mise en place d'une sectorisation

M. le maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 13 juin 2017 a décidé par délibération N° 2017-058 de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au Code des marchés publics, pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux humides et d'aménagement de voirie dans le village, rue des Arènes, rue des Dames, rue Jean Jaurès, et rue Cornille, ainsi que la mise en place d'une sectorisation. Il rappelle également que ces travaux sont couplés avec la dissimulation des réseaux aériens de la compétence du SMEG, et l'aménagement de voirie de la rue de Arènes et installation de fourreau fibre optique de la compétence de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » avec laquelle il a été approuvée l'établissement d'une convention de co-maitrise d'ouvrage par délibération N° 2017-057 du 11 mai 2017. Le maître d'œuvre CAPINGE, désigné par délibération N° 2016-085 du 20 décembre 2016 a établi le dossier de consultation des entreprises. Suite à l'avis d'appel à candidatures, 4 candidats ont déposé un dossier. Vu l'exposé du maire et de l'élu délégué sur la présentation du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise AXIMA - Etablissement COLAS MIDI MEDITERRANEE - Z.I. Domitia - 190, rue Robert Schuman - 30300 BEAUCAIRE, pour un montant de 509.749,75€HT, (611.699,70€TTC) pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux humides et d'aménagement de voirie dans le village, rue des Arènes, rue des Dames, rue Jean Jaurès, et rue Cornille, ainsi que la mise en place d'une sectorisation.

AUTORISE M le maire à signer ce marché approuvé ainsi que toutes les pièces correspondantes nécessaires à son exécution.

CHARGE M. le maire de toutes les démarches nécessaires.

PRECISE que la dépense pour la réalisation de ces travaux est prévue au budget principal de la commune, et au budget annexe eau-assainissement en ce qui concerne les réseaux humides.

Prise en charge de vacances hors temps scolaire. Avril à juillet 2017

Vu le rapport de M. le maire, Vu la convention passée avec le Centre de Loisirs Educatifs de Fourques, Vu les relevés du 07 juillet 2017 des états des vacances effectuées sur la période d'avril à juillet 2017 : au titre des surveillances et remplacements au restaurant scolaire pour un montant de 5.204,52 € ; au titre de l'accompagnement du transport scolaire pour un montant de 663,09 €,

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE la prise en charge des relevés du 07 juillet 2017 d'un montant total de 5.867,61€ à régler au Centre de Loisirs Educatifs de Fourques.

Contribution financière au C.L.E.F. dans le cadre des T.A.P. Avril à juillet 2017

M. le maire rappelle les termes du contrat d'objectif avec le CLEF qui a fait l'objet de la délibération 2014-069 du 09 septembre 2014 concernant la prise en charge de l'organisation des TAP. Il est exposé les éléments d'évaluation de l'action présentée par l'association ainsi que le relevé de prestations du troisième trimestre de l'année scolaire 2016/2017 : d'avril à juillet 2017 d'un montant de 5.464,23€.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge des prestations effectuées dans le cadre des TAP présentées par le Centre de Loisirs Educatifs de Fourques pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2016/2017 d'un montant de 5.464,23 €.

PRECISE que les financements sont prévus au budget de la commune article 6228.

Contrat assistance informatique et téléphonique

M. le maire rappelle que le contrat de service de conseil et d'assistance des systèmes informatique et de télécommunication des services de la commune arrive à échéance le 31 juillet 2017. Vu la nécessité d'un maintien de qualité de l'ensemble du système d'information des services de la commune. Vu la proposition, suite à une consultation en procédure adaptée, de la société ARTEMIS-RD - 16, rue Auguste - 30900 NIMES pour une prestation de conseil et assistance informatique et télécom qui comprend : surveillance de la performance, disponibilité et bon fonctionnement en temps réel des infrastructures centrales et des services de bases et données, avec actions correctives ; suivi des sauvegardes et gestion du parc informatique et telecom ; permanence pour réception, enregistrement et suivi des incidents sur appel téléphonique ou par mail des utilisateurs ; présence sur site une journée par mois d'un responsable du système dédié.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de retenir la société ARTEMIS-RD - 16, rue Auguste - 30900 NIMES pour une prestation de conseil et assistance informatique et télécom décrite ci-dessus pour un montant annuel H.T. de 9.600,00€ soit 11.520,00€ TTC pour une durée de deux ans soit du 01/08/2017 au 31/07/2019.

AUTORISE M. le maire à signer le contrat correspondant.
